

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'arpeje
Le 23 mai 2024 à 19h15 – Hôtel de ville d'Avenches

M. Samuel Apothélos, le vice-président du Conseil intercommunal de l'arpeje, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués, au Comité de direction, aux collaborateurs de l'arpeje et aux représentants de la Direction des écoles, Mme Janique Gamper, directrice du Collège d'Avenches et environs, Mme Patricia Thévoz et M. Arnaud Durussel, doyens au sein de l'établissement, ainsi qu'à M. Bulliard pour le journal de la Broye.

La séance est enregistrée pour faciliter la prise de notes en vue de la rédaction du procès-verbal.

1. Liste des présences

La secrétaire du Conseil intercommunal fait l'appel des délégués présents.

27 délégués ont été convoqués, 23 sont présents.

Sont excusés : Mmes Sabrina Giannini Heim, Daisy Muñoz-Kupfer, Laetitia Poinçot, et M. Gaëtan Aeby.

Sont présents pour le Comité de direction : MM Christian Genilloud, Tony Ruano, Markus Studer et Yan Vollenweider. M. Pierre Roth est excusé.

Le quorum est atteint, la majorité étant à 12. L'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est invitée à se lever pour une minute de silence.

2. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Communication n°1 : Démission de la présidente du CI de l'arpeje

M. Samuel Apothélos lit la lettre de démission de Mme Marie-Pierre Vincent :

Par la présente, je vous fais parvenir ma démission de la présidence du Conseil intercommunal au 31 décembre 2023. Ce fait découle de graves problèmes de santé rencontrés par mon mari depuis le 17 novembre, qui m'ont contrainte de démissionner de ma fonction de Municipale de Vully-les-Lacs également à cette date. Malgré ceci, j'aimerais vous informer que cette décision aurait été également communiquée sans ma démission de l'exécutif de la commune. En effet, au cours de ces deux années et demi de présidence, j'ai pu constater les difficultés de communication récurrentes entre le Conseil intercommunal et le Comité directeur. Les préparations des séances de Conseil se résument principalement à effectuer des recherches juridiques s'éloignant du bon sens, de la défense des objectifs de l'arpeje et de ses organes décisionnels, ce qui est profondément regrettable et contre-productif. De plus, j'ai pu me rendre compte que la communication était également difficile entre l'association et les dirigeants de l'établissement scolaire, tout comme avec le Conseil d'établissement, son dernier procès-verbal publié sur la « plateforme parents » attestant de ceci. Il n'était dès lors plus envisageable pour moi de consacrer une partie de mon temps à essayer d'entraîner un système qui n'est actuellement pas fonctionnel entre tous les éléments qui doivent avancer ensemble, raison pour laquelle j'aurais rejoint les rangs de l'assemblée.

Communication n°2 : Démission de la commission des finances du CI

M. Samuel Apothélos lit :

Par la présente, je vous annonce ma démission de la commission des finances du conseil intercommunal de l'arpeje, et par corrélation sa présidence, à compter du jeudi 23 mai 2024, 19h. Je me tiens néanmoins à disposition de mon successeur pour assurer la bienséance en cas de refus des comptes 2023.

Communication n°3 : Organisation du CI

La transmission des documents pour les CI se feront par l'intermédiaire d'une plateforme « Dropbox » jusqu'à la mise en place de l'intranet de l'arpeje, actuellement en développement.

De plus, un document sera communiqué avec les prochaines dates du CI, des rencontres des commissions et des rendus de rapports.

En l'absence de Mme Sabrina Giannini Heim, M. Samuel Apothélos demande à Mme Céline Ventrice de la remplacer en tant que scrutatrice suppléante lors de ce conseil.

3. Communications du Comité de direction

Communication n°1 : Communication relative au mail du 05 mai 2024 de la Commission de Gestion de l'arpeje aux membres du CoDir – Audit arpeje 2023

M. Tony Ruano lit :

Nous accusons réception de votre mail cité en objet. Pour donner suite au téléphone avec le président de la CoGest et M. Mentha, nous vous répondons comme suit. Nous tenons à nous excuser pour l'erreur de communication qui a été faite concernant le mail donné aux collaborateurs, leur permettant de s'annoncer s'ils n'avaient pas été contactés par Vicario. Pour rappel, cette solution a été choisie par la majorité du Comité de Direction, à la suite des accusations de mobbing, tenues par certaines personnes envers Mme Ospel, personnes qui se sont d'ailleurs toutes rétractées. Donner l'adresse mail du Président nous a semblé le plus judicieux sur le moment. Nous faisons amende honorable quant à l'erreur commise lorsqu'il vous a été communiqué que les collaborateurs devaient s'annoncer à Vicario. Cependant, cette erreur ne remet aucunement en cause l'intégrité et l'impartialité du travail de Vicario. Pour ce faire, nous vous transmettrons dès réception de Vicario, les taux de participation des différents secteurs, et vous trouverez en fichiers joints les documents de l'audit suivants : rappel de la demande, objectif de l'intervention et méthodologie de l'intervention. De plus, nous vous proposons de développer une dynamique collaborante au cours d'une séance, ce qui nous permettra de discuter et d'aplanir différents sujets. Nous souhaitons sincèrement apporter et instaurer une démarche de pacification dans nos relations.

Communication n°2 : Suite – Communication relative au mail du 05 mai 2024 de la Commission de Gestion de l'arpeje aux membres du CoDir – Audit arpeje 2023

Tableau récapitulatif de la participation des différents secteurs d'activité.

Pour rappel, 40 personnes ont été sollicitées par Vicario pour être entendues, 3 personnes n'ont pas souhaité s'exprimer, 37 personnes ont donc été entendues. Ces dernières sont réparties comme suit :

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de personnes entendues</i>
<i>Comité – Direction - Direction élargie</i>	<i>10</i>
<i>Accueil de jour</i>	<i>17</i>
<i>Extrascolaire</i>	<i>5</i>
<i>Bâtiments</i>	<i>2</i>
<i>Conseil intercommunal</i>	<i>1</i>
<i>Personnes externes à l'arpeje</i>	<i>2</i>

Communication n°3 : Communication relative au Préavis n°3/2022 « Crédit extrabudgétaire – Aménagement d'écrans interactifs dans l'ensemble des salles de classe des bâtiments A et B de Sous-Ville »

M. Christian Genilloud lit :

Pour rappel, le préavis n°3/2022 a été finalisé durant la période de fermeture des classes soit à l'été 2023. Les devis présentés lors de la constitution du préavis faisaient part de coûts totaux pour un montant de CHF 157'000.- pour l'achat des écrans et de CHF 53'000.- pour les frais électriques. Lors de la pose des supports de fixation aux murs, il a été constaté que ces derniers étaient en placoplâtre et ne supporteraient pas les écrans numériques. Il a dès lors été nécessaire de renforcer les murs existants ce qui a généré un coût supplémentaire de CHF 15'000.-. Les travaux devant être finalisés à l'été, nous n'avions pas la possibilité de faire

une demande de dépassement de crédit. Aussi, les charges totales des comptes bâtiments n'étant pas été dépassés, nous, avons pris l'option de couvrir ces surcoûts sur les comptes de fonctionnement.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

M. Samuel Apothélos remercie la secrétaire pour la rédaction du PV et ouvre la discussion.

M. Christophe Tombez pense avoir demandé les coordonnées de la société Vicario afin de les contacter et ainsi obtenir des précisions sur la méthodologie. Le Codir aurait accepté cette demande lors de la séance du 12 octobre mais il n'en est pas fait mention dans le PV.

M. Tony Ruano indique que la méthodologie de l'Audit a été communiquée récemment par mail à M. Christophe Tombez.

La parole n'est plus demandée. Le procès-verbal est soumis au vote.

Il est adopté à la majorité (1 abstention).

6. Election(s) et assermentation(s)

Assermentation :

Pour la commune de Vully-les-Lacs, M. Julien Bessard est assermenté et de fait installé en tant que délégué municipal du CI. Il entre immédiatement en fonction jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.

Election du bureau pour un an :

A la suite de la démission de Mme Marie-Pierre Vincent, la vice-présidence a assuré la suppléance jusqu'ici. M. Samuel Apothélos informe que les président et vice-président du CI, qui seront élus ce soir, prendront leurs fonctions immédiatement.

- Présidence : M. Damien Fiaux propose M. Samuel Apothélos à la présidence du CI. Ce dernier accepte ce poste. Le nombre de candidat étant égal à celui des postes à pourvoir, il est procédé à une élection tacite, en vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la loi sur les communes. M. Samuel Apothélos est élu par acclamation de l'assemblée.

La séance est suspendue pendant 5 minutes pour permettre aux délégués de se concerter sur les futures candidatures, puis reprend avec un nouvel appel nominal.

24 conseillers sur 28 sont présents avec l'assermentation de M. Julien Bessard. Le quorum est à 14, la majorité est à 13.

- Vice-Présidence : M. Christophe Tombez propose M. Damien Fiaux à la vice-présidence du CI. Ce dernier accepte ce poste. Il est procédé à une élection tacite, en vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la loi sur les communes. M. Damien Fiaux est élu par acclamation de l'assemblée.
- Scrutateurs : M. Loïc Loup et Mme Sabrina Giannini Heim sont élus par acclamation de l'assemblée.

- Scrutateurs suppléants : Mme Céline Ventrice et M. Grégory Cotting sont élus par acclamation de l'assemblée.
- Membre de la CoFin : M. Christophe Tombez propose M. Julien Bessard. Ce dernier accepte ce poste. Il est procédé à une élection tacite, en vertu de l'art. 11 du règlement du CI et de l'art. 11 de la loi sur les communes. M. Julien Bessard est élu par acclamation de l'assemblée.

7. Rapport annuel de gestion de la direction de l'arpeje

Une copie du rapport de gestion a été transmise à tous les délégués. Ce dernier n'est dès lors pas lu pendant la séance.

Mme Pascale Vernez lit le rapport de la Commission de gestion. *Voir annexes*

M. Samuel Apothélos remercie Mme Pascale Vernez et ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2023.

M. Tony Ruano répond aux remarques du rapport de la CoGest :

1 . Transmission du rapport de gestion : Le CoDir regrette le délai de réponse à la CoGest. A la suite du départ de Mme Laurence Ospel, la priorité a été d'assurer l'interim, le soutien de tous les chefs de service, le suivi de tous les collaborateurs et le bien-être de tous les enfants qui sont à la charge de l'arpeje. L'arpeje a la charge de 430 enfants du pré et parascolaire, transporte 1 500 enfants et a 120 collaborateurs.

Le CoDir regrette que 2 membres de la CoGest seulement aient reçu le rapport de gestion, mais les serveurs des autres membres n'ont pas permis la réception de fichiers si importants. Comme le président du CI l'a annoncé, le CoDir travaille à la mise en place d'un réseau intranet et tous les membres du CI auront accès à ce site pour télécharger tous les documents transmis.

Démission de Mme Marie-Pierre Vincent : M. Tony Ruano souligne qu'il était en copie du courriel et qu'il ne lui appartenait donc pas de transmettre celui-ci. Le CoDir a été informé de la démission de Mme Marie-Pierre Vincent et, compte tenu des circonstances, lui a envoyé un message afin de témoigner sa solidarité.

4 . Enquête de satisfaction : Pour rappel, la commission jouait un rôle consultatif.

7 . Les AMF sont satisfaites car elles ont un revenu fixe et régulier. De plus, les temps de préparation des activités sont également rémunérés. Pour information, les AMF prennent rarement plus de 2 bébés car la surveillance et la logistique, avec des enfants plus âgés, sont compliquées. Une campagne de recrutement sera lancée sur les réseaux sociaux dès juin 2024 en mettant l'accent sur l'accueil de plus de 2 bébés.

8 . Le CoDir regrette que la CoGest ne communique pas certaines informations en sa possession. Pour le postulat mettant en cause la direction de l'arpeje, le CoDir s'est réuni à plusieurs reprises et a créé une adresse pour que tous les collaborateurs puissent contacter ses membres sans passer par leur hiérarchie.

M. Tony Ruano fait un rapide état des lieux des faits qui ont suivi l'audit. Il rappelle que l'arpeje est une association de droit public et que le pouvoir politique ne doit pas influencer ou contacter les collaborateurs de l'arpeje sans la permission du CoDir. Toutes les personnes, qui avaient émis des soupçons de dénigrement envers le personnel de l'arpeje, ainsi qu'envers Mme Laurence Ospel, se sont rétractées par écrit. *Le document anonymisé est transmis au président du CI.*

Le fait que la CoGest mette en doute la déontologie, l'impartialité, et l'indépendance de l'audit a surpris, voire choqué, le CoDir. Le CoDir espère que toutes ces procédures et demandes peuvent être classées afin de se concentrer vers les projets futurs.

M. Christian Genilloud prend la parole pour corriger l'erreur du rapport sur la date d'ouverture du Collège de Salavaux qui est bien prévue en 2024.

Pour le point « Etude et investigation de la CoGest sur les relations avec les écoles », il précise qu'une cellule de médiation pilotée par le bureau cantonal de médiation administrative aura lieu le 20 juin 2024. Cette initiative est encouragée par les deux entités et comprendra 3 membres de la Direction des écoles et 2 membres du Codir.

Pour le point relatif aux transports, le CoDir prendra en compte les remarques de la CoGest. M. Christian souhaite travailler avec toutes les parties prenantes (Direction des écoles, entreprise Car Postal, parents et élèves) pour contrôler les flux de voyageurs et éviter les surcharges. Il invite les délégués du CI à faire remonter à l'arpeje les cas de dysfonctionnement à ce sujet.

La création d'un abonnement général sur les 4 communes sera étudiée en tenant compte des questions de durabilité, de praticité, des finances et surtout de sécurité. Ce fonctionnement existe déjà pour les transports assurés par l'entreprise Car

Postal, à l'exception d'Oleyres. Les transports assurés par l'entreprise HelvéCie sont plus difficiles à organiser car ils sont presque déjà tous pleins et les élèves de 1H à 6H doivent être attachés.

Pour le point relatif aux réfectoires, une séance est prévue avec le prestataire. La pertinence du label « Fourchette verte » est questionnée.

M. Alexandre Mentha relève que la date 2025 a été mentionnée par le Président du CoDir dans son mot d'introduction dans le rapport gestion annuel de l'arpeje.

M. Christophe Tombez remercie le Codir pour ces réponses bien que certaines d'entre elles restent insatisfaisantes. Il présente encore ses excuses à l'assemblée pour les propos tenus lors de la dernière séance.

M. Samuel Apothélos remercie M. Christophe Tombez. Il n'y a pas d'autre question, le débat sur le rapport de gestion est clos.

Le président rappelle qu'il n'y a pas de votation sur le rapport de gestion annuel de la direction. Il procède toutefois à la lecture de l'art. 40 c al. 3 et de l'art. 93 e al.3 de la Loi sur les Communes relatif aux recours possibles.

8. Présentation des comptes 2023

Une copie des comptes 2023 a été transmise à tous les délégués. Ces derniers ne sont pas dès lors lus durant la séance.

L'examen se fait chapitre par chapitre. M. Loïc Loup lit les remarques du rapport de la CoFin pour chacun de ces chapitres. *Voir annexes*

Chapitre 1 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 :

La discussion est ouverte.

Mme Melinda Beck demande à quoi correspondent les aides individuelles mentionnées au point 366, dans les comptes par nature.

M. Samuel Barbey, adjoint de direction pour le secteur des finances, répond qu'il s'agit des aides cantonales et fédérales touchées par les structures d'accueil de jour.

M. Christophe Tombez relève que le nombre d'entrées de piscine ont augmenté entre 2022 et 2023 mais que les recettes ont baissé.

M. Tony Ruano donnera une réponse plus complète après examen de ces comptes et de la situation.

M. Samuel Barbey indique qu'il faut tenir compte des locations pour les cours de natation et d'aquagym dans l'activité et donc les coûts de la piscine.

Chapitre 5 :

La discussion est ouverte.

M. Yan Vollenweider précise que la fréquentation du centre d'animations socio-culturelles est bonne avec plus de 26 enfants par jour au mois de mars, et maintenant, au mois de mai, plus de 45 enfants.

Quant à la donation de la Loterie romande, la totalité de la somme allouée doit être dépensée avant d'avoir la possibilité de faire une nouvelle demande de subvention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2023. La parole n'est pas demandée.

Les comptes 2023, tels que présentés, avec décharge donnée au Comité de direction, sont soumis au vote à main levée.

Décision : les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité, et décharge est donnée au Comité de direction.

9. Préavis 01-2024 : « Mobilier scolaire - Demande de crédit extra-budgétaire »

Le préavis a été transmis à tous les délégués. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Samuel Apothélos donne la parole à M. Michel Romy pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Conclusion : La commission ad hoc accepte unanimement le préavis comme suit, soit : 1. L'octroi d'un crédit extra-budgétaire de CHF 171'380.40- destiné à financer l'achat du mobilier scolaire pour la rentrée scolaire d'août 2024. 2. L'autorisation de faire tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation.

M. Olivier Schwarz lit les remarques et les conclusions du rapport de la commission des finances.

Conclusion : Après délibération, la commission des finances soutient à l'unanimité le préavis et propose au conseil d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

La discussion est ouverte.

M. Christian Genilloud remercie les commissions pour leur soutien et leur confiance.

La parole n'est pas demandée. Le préavis 01-2024 est soumis au vote à main levée.

Décision : Le préavis 01-2024 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 02-2024 : « Révision et adoption du règlement des transports scolaires – arpeje VS ASIA »

Le préavis a été transmis à tous les délégués. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Samuel Apothélos donne la parole à Mme Claire Bovet pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Conclusion : Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande aux membres du Conseil intercommunal d'adopter le nouveau règlement des transports scolaires ainsi que ses différentes annexes : 1. L'approbation des modifications apportées et l'adoption du nouveau règlement des transports scolaires de l'arpeje. 2. La signature du règlement des transports scolaires de l'arpeje par le président et la secrétaire du Conseil intercommunal de l'arpeje. 3. L'autorisation d'envoyer, une fois signé, le règlement des transports scolaires de l'arpeje au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle du Canton de Vaud.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le préavis 02-2024 est soumis au vote à main levée.

Décision : Le préavis 02-2024 est accepté à l'unanimité.

11. Propositions individuelles et divers

M. Tony Ruano présente les résultats de l'enquête de satisfaction auprès des familles des 4 communes. *Voir annexes*

1428 courriers ont été envoyés pour 32 % de réponses en moyenne.

M. Samuel Apothélos remercie M. Tony Ruano et ouvre la discussion.

M. Christophe Tombez demande si cette enquête de satisfaction peut être communiquée.

M. Tony Ruano répond que les résultats de cette enquête seront transmis aux délégués et qu'ils seront accessibles sur l'intranet dès que ce dernier sera opérationnel.

M. Christophe Tombez remarque que les besoins de la population étaient à la base de ce questionnaire et qu'ils ne sont pas évoqués dans cette présentation.

M. Tony Ruano répond que cette présentation est un résumé des résultats reçus de l'auditeur. Les résultats seront réexaminés pour donner une réponse plus complète ultérieurement. Pour rappel, M. Pierre Roth était chargé de cette enquête.

M. Christophe Tombez demande au bureau du CI que les PV des assemblées soient transmis dans un délai d'1 ou 2 mois, que les réunions des commissions ne coïncident pas avec les dates des conseils communaux ou pendant les vacances, et que les dates fixées soient plus espacées avec les délais de remise des rapports.

Il demande également l'organisation d'au moins 3 CI annuels, avec une séance relative à la gestion et l'autre aux comptes.

M. Samuel Apothélos répond qu'un calendrier sera transmis avec les dates des CI annuels et prend note des remarques pour établir ce dernier avec des dates qui conviendront au plus grand nombre.

Le PV a été transmis avec retard en raison du départ de Mme Marie-Pierre Vincent et des discussions qui ont ensuite entourées sa validation.

La présentation des comptes et du rapport de gestion en deux séances séparées n'est pas possible légalement, car le CoDir doit rendre ces derniers au plus tard le 31 mai, et qu'ils doivent être ensuite soumis au plus tard au CI le 30 juin. Par conséquent, les délais sont trop courts pour organiser 2 CI.

Il indique cependant qu'il est possible d'ajouter un CI en début d'année pour l'examen des préavis et ainsi séparer les préavis des comptes et de la gestion.

M. Michel Romy est surpris par les chiffres de l'enquête de satisfaction concernant l'organisation du temps du midi. La courte pause de 45 minutes ne permet pas aux enfants, notamment de Donatyre ou d'Oleyres, de rentrer chez eux ou d'être véhiculés par leurs parents.

M. Tony Ruano répond que ces contraintes sont dues à la journée continue.

M. Damien Fiaux s'étonne que les enfants gardés dans les nouveaux locaux de la nouvelle poste partent un quart d'heure plus tôt pour aller à l'école ou rejoindre leur bus.

Il relève la bonne fréquentation du centre d'animations socio-culturelles par les jeunes, mais ce dernier est aussi une source de problèmes pour le voisinage. Il s'inquiète des risques d'accident avec le trafic routier aux abords de la gare et les jeunes en scooter.

M. Yan Vollenweider déclare être au courant de cette problématique autour du local QG8B et est à la recherche de solutions avec M. Demetrio Varela. Il indique qu'un plan de réaménagement de la zone environnant la gare est à l'étude à la commune d'Avenches.

Mme Fanny Carrard demande quelle est la stratégie de communication du centre d'animations, et quand les communes seront informées de son ouverture. Bien que de nombreux jeunes fréquentent déjà ce lieu, il n'y a aucune information transmise. Elle demande s'il y aura une inauguration officielle avec une visite des lieux par les parents.

M. Yan Vollenweider répond que la communication auprès des jeunes a été faite par M. Demetrio Varela, qui est présent pendant la pause du midi au collège de Sous-Ville. Le bouche à oreille a fait le reste. L'équipe du centre doit travailler maintenant sur la communication hors d'Avenches.

M. Tony Ruano indique qu'une ouverture officielle est envisagée. Le centre a ouvert au mois de mars et est déjà victime de son succès avec en moyenne 46 enfants par jour.

M. Christian Genilloud souhaite, avec le départ de la directrice de l'arpeje, tourner la page des incidents qui ont amené l'assemblée à demander un audit. Les membres du CoDir doivent s'investir pour assurer l'intérim de la direction de l'association. Le CoDir travaillait sur un plan stratégique maintenant il doit s'occuper de l'opérationnel.

Les différents secteurs ont été répartis par dicastère :

- Services transversaux (RH, finances, autorité et direction opérationnel) : M. Tony Ruano
- Services d'accueil de jour (préscolaire, parascolaire, AFJ, CE) : M. Pierre Roth
- Centre de loisirs, animations, bibliothèques mixtes : M. Yan Vollenweider
- Service informatique (intranet, cybersécurité, parc informatique) : M. Markus Studer
- Affaires scolaires (liaison avec la direction des écoles, les transports, les réfectoires, les cours facultatifs et les appuis aux devoirs) : M. Christian Genilloud

Il faut profiter de cette page qui se tourne pour donner un nouvel élan à l'association et se tourner vers l'avenir.

Une séance de médiation est prévue avec les écoles.

Comme le président du CI l'a indiqué, en cas de dissensions entre le CoDir et les organes de surveillance, il est possible de faire appel aux services du préfet, M. Christian Genilloud propose déjà une telle rencontre entre le CoDir et la CoGest pour pacifier leurs relations.

M. Samuel Apothélos précise que le préfet fait de la médiation sur le droit à l'étendue à l'information et non la médiation sur l'attitude des entités.

M. Christophe Tombez réaffirme la volonté de la CoGest à travailler avec le CoDir, mais surtout à travailler dans l'intérêt de l'arpeje. Il reconnaît personnellement quelques maladresses dans la communication mais estime que les torts sont partagés. Les membres de la CoGest sont ouverts à l'idée d'une telle rencontre. Il rappelle qu'il leur était important de connaître la façon dont cet audit avait été mené tout en respectant les règles d'anonymisation des données. L'audit a été demandé par les délégués du CI et donc payé par l'argent des communes, la CoGest doit être en mesure de rendre des comptes à ce sujet.

Il répond favorablement aux propositions de M. Christian Genilloud afin que les 2 entités puissent travailler sereinement.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 21h13.

L'assemblée est invitée à partager un apéritif au local QG8B.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

Le président :



S. Apothélos

La secrétaire :



G. Blum

Annexes :

- **Rapport annuel de gestion de la direction de l'arpeje et le rapport y relatif de la CoGest**
- **Un exemplaire des comptes 2023 et le rapport y relatif de la CoFin**
- **Préavis 01-2024, son annexe, et les rapports y relatifs de la commission ad hoc et de la CoFin**
- **Préavis 02-2024, ses annexes, soit l'ancien règlement et le nouveau règlement des transports du Conseil intercommunal et rapport y relatif de la commission ad hoc**
- **Enquête de satisfaction des familles**